

# CC PONT-AUDEMER VAL-DE-RISLE

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d’abonnés .....	6
➤	Sur le système de collecte traitement de Pont-Audemer.....	6
➤	Sur le système de collecte traitement de Montfort sur Risle.....	8
➤	Sur le système de collecte traitement de Saint Philbert .....	9
➤	Sur le système de collecte traitement de Pont-Authou.....	10
➤	Sur le système de collecte traitement de Quillebeuf sur Seine .....	11
➤	Sur le système de collecte traitement de Rougemontier .....	11
➤	Sur le système de collecte traitement de Routot .....	12
1.5.	Volumes facturés .....	13
1.6.	Détail des imports et exports d’effluents .....	13
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	13
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	13
➤	Système de collecte-traitement de Pont Audemer.....	13
➤	Système de collecte-traitement de Montfort sur Risle .....	14
➤	Système de collecte-traitement de Saint Philbert sur Risle.....	14
➤	Système de collecte-traitement de Pont Authou .....	14
➤	Système de collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine.....	14
➤	Système de collecte-traitement de Rougemontier.....	15
➤	Système de collecte-traitement de Routot.....	15
1.9.	Ouvrages d’épuration des eaux usées.....	15
➤	STEP de Pont-Audemer .....	15
➤	STEP de Montfort sur Risle .....	18
➤	STEP de Saint Philbert sur Risle.....	19
➤	STEP de Quillebeuf sur Seine .....	20
➤	STEP de Rougemontier .....	21
➤	STEP de Routot.....	22
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d’épuration (D203.0).....	23
➤	Quantités de boues produites par les ouvrages d’épuration.....	23
➤	Quantités de boues évacuées des ouvrages d’épuration.....	23
2.	Tarification de l’assainissement et recettes du service .....	24
2.1.	Modalités de tarification .....	24
➤	Système de collecte traitement de Pont-Audemer .....	24
➤	Système de collecte traitement de Montfort sur Risle .....	25
➤	Système de Collecte traitement de Saint Philbert sur Risle .....	26
➤	Système de collecte traitement de Pont-Authou .....	27
➤	Système de Collecte traitement de Quillebeuf sur Seine .....	28
➤	Système de Collecte traitement de Rougemontier .....	29
➤	Système de Collecte traitement de Routot .....	30
2.2.	Facture d’assainissement type (D204.0).....	31
➤	Système de collecte traitement de Pont-Audemer .....	31
➤	Système de collecte traitement de Montfort sur Risle .....	32
➤	Système de collecte traitement de Saint Philbert sur Risle .....	33
➤	Système de collecte traitement de Pont-Authou .....	33
➤	Système de collecte traitement de Quillebeuf .....	34
➤	Système de collecte traitement de Rougemontier .....	34
➤	Système de collecte traitement de Routot .....	35
2.3.	Recettes.....	37

3.	Indicateurs de performance .....	39
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	39
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	39
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	43
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	44
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	45
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	46
➤	STEP Pont-Audemer : .....	46
➤	STEP Montfort sur Risle : .....	46
➤	STEP Saint Philbert sur Risle : .....	46
➤	STEP Pont Authou : .....	46
➤	STEP Quillebeuf sur Seine : .....	47
➤	STEP Rougemontier.....	47
➤	STEP Routot :.....	47
4.	Financement des investissements .....	48
4.1.	Montants financiers.....	48
4.2.	Etat de la dette du service .....	48
4.3.	Amortissements .....	48
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	49
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	49
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	50
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	50
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	50
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	51
➤	Secteur collecte traitement de Pont-Audemer.....	51
➤	Secteur collecte traitement de Montfort sur Risle.....	51
➤	Secteur collecte traitement de Saint Philbert sur Risle .....	52
➤	Secteur collecte traitement de Pont-Authou.....	52
➤	Secteur collecte traitement de Quillebeuf .....	53
➤	Secteur collecte traitement de Rougemontier .....	53
➤	Secteur collecte traitement de Routot .....	54

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : CC PONT-AUDEMER / VAL-DE-RISLE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
  - Secteur ex CC Pont Audemer : Campigny, Corneville sur Risle, Manneville sur Risle, Pont-Audemer, Saint Germain Village, Saint Mards de Blacarville, Tourville sur Pont Audemer, Toutainville,
  - Secteur ex CC Val de Risle : Glos-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Saint-Philbert-sur-Risle, Pont-Authou
  - Secteur Quillebeuf sur Seine : Quillebeuf sur Seine
  - Secteur Rougemontier : Rougemontier
  - Secteur Routot : Routot
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage
  - Sur le secteur ex CC Pont Audemer  Oui, date d'approbation\* : 11/12/2006..  Non
  - Sur le secteur ex CC Val de Risle  Oui, date d'approbation\* : ..  Non (SDA en cours)
  - Secteur Quillebeuf sur Seine  Oui, date d'approbation\* : 2006..  Non
  - Secteur Rougemontier  Oui, date d'approbation\* : 2001..  Non
  - Secteur Routot  Oui, date d'approbation\* : ..  Non

Un schéma directeur « global » est en cours de lancement. Un AMO a été retenu pour lancer le schéma directeur qui intégrera l'ensemble des données existantes. L'ensemble des zonages seront réactualisés à cette occasion.

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 10/09/2018  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière** pour l'ensemble des systèmes à l'exception du système de Collecte-Traitement de Routot

Le système de Collecte-Traitement de Routot est exploité en **Délégation de Service Public** dans le cadre d'un contrat d'affermage signé le 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour une durée de 12 ans.

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 16 539 habitants au 31/12/2019 répartis comme suit :

Secteur	Nb d'habitants desservis (2019)
Collecte-traitement de Pont-Audemer	12610
Collecte-traitement de Montfort sur Risle	967
Collecte-traitement de Saint Philbert	92
Collecte-traitement de Pont Authou	378
Collecte-traitement de Rougemontier	324
Collecte-traitement de Routot	1270
Collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine	749+149*
<b>TOTAL</b>	<b>16 539</b>

Le nombre d'habitants desservis est calculé en multipliant le nombre d'abonnés assujetti à la redevance assainissement collectif (source syndicat AEP actualisé chaque année) par le nombre d'habitant par logement (dernière donnée INSEE en vigueur)

\*la station d'épuration de Quillebeuf sur Seine reçoit les effluents de la commune de Saint Aubin sur Quillebeuf (CC Roumois Seine)

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

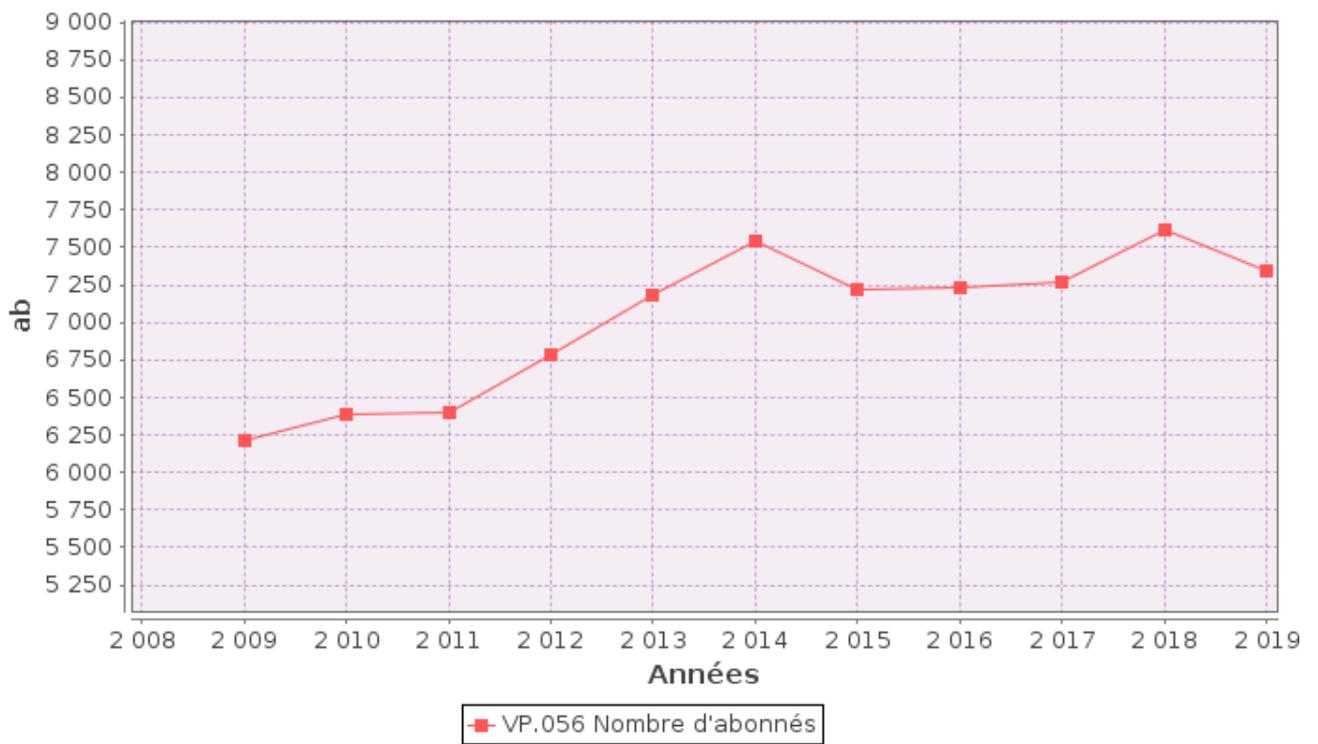
### ➤ Sur le système de collecte traitement de Pont-Audemer

Le service public d'assainissement collectif dessert 7344 abonnés au 31/12/2019

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements (VP056)	Population raccordée	Taux de raccordement (D)/(B)	Nb Installations ANC (EH)	Nb logements + entreprises, commerces...	Habitant/logement (A / G)
Campigny	27126	1179	773	328	787	1,02	165 (396)	487 (457+30)	2,4
Corneville sur Risle	27174	1385	590	273	546	0,93	408 (816)	703 (637+66)	2,0
Manneville sur Risle	27385	1553	1308	589 (9+580)	1178	0,90	124 (248)	778 (729+49)	2,0
Pont Audemer / Saint Germain Village	27467	10714	10766	5654	9046	0,84	247 (371)	6976 (6023+953)	1,6
Saint Mards de Blacarville	27563	813	429	185	352	0,82	198 (376)	424 (387+37)	1,9
Tourville sur Pont Audemer	27655	881	170	43 (15+17+11)	103	0,61	302 (725)	373 (336+37)	2,4
Toutainville	27656	1367	733	272 (1+271)	598	0,82	300 (660)	633 (592+41)	2,2
Total	<b>17892</b>	<b>14769</b>	<b>7344</b>	<b>12610</b>	<b>0,85</b>	<b>1744</b> (3592)	<b>10374</b>		

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 6502 (zonage 2006 y compris perspectives d'urbanisation).
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 86.63 abonnés/km au 31/12/2019. (89,8 abonnés/km au 31/12/2018).
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1.72 habitants/abonné au 31/12/2019. (1,71 habitants/abonné au 31/12/2018).

NOTA : le nombre d'abonnés est issu des données du SAEP. Il est soumis à quelques variations qui peuvent provenir de la mise ne place de compteurs divisionnaires où de remise en service de compteurs existants mais inutilisés les années précédentes (logements vacants) ou de la mise à jour des listings (erreurs AC/ANC).



➤ *Sur le système de collecte traitement de Montfort sur Risle*

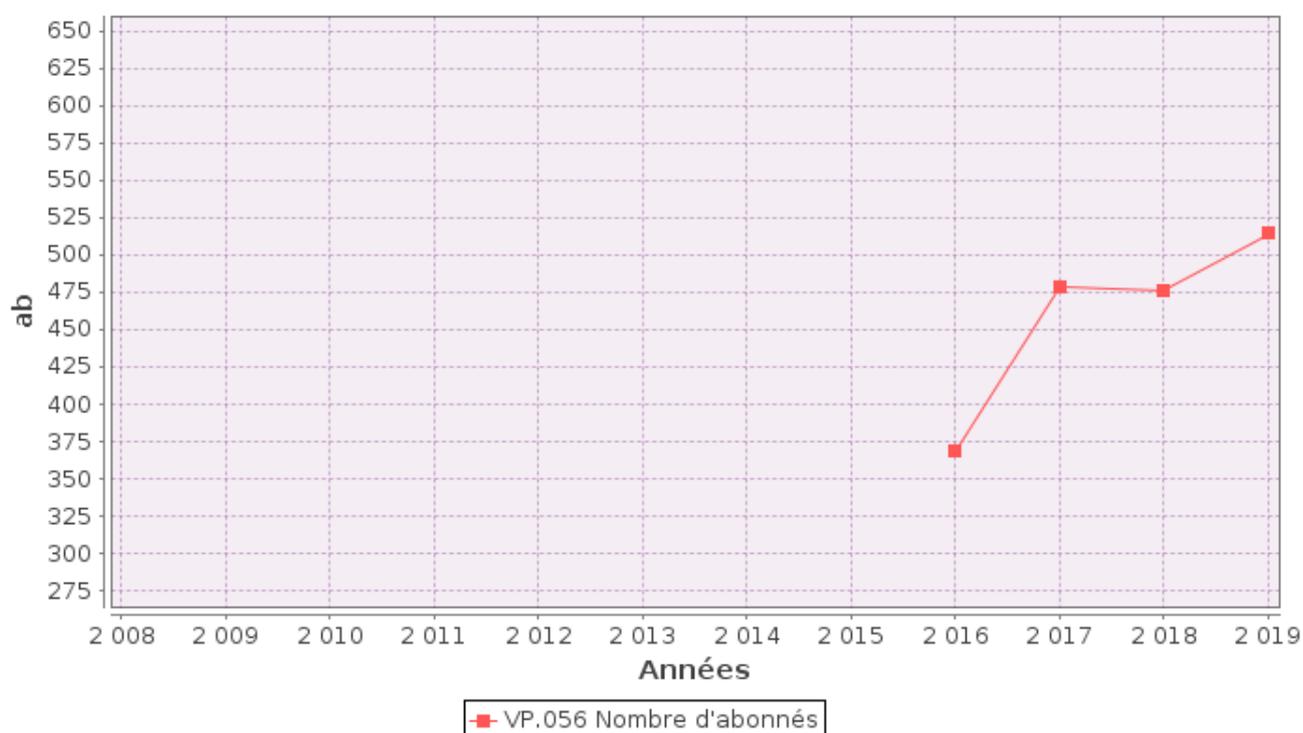
Le service public d'assainissement collectif dessert 514 abonnés au 31/12/2019 (505 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Nb total de branchements	Population raccordée	Taux de raccordement	Nb de logements	Densité	Nb ANC	AC sur un autre site de traitement
		<i>hab</i>	<i>abo</i>	<i>hab</i>	<i>%</i>	<i>abo</i>		<i>abo</i>	<i>abo</i>
Montfort sur Risle	27413	756	396	713	94%	415	1.8	40	0
Glos sur Risle	27288	586	104	229	39%	265	2.2	137	0
St Philbert sur Risle (secteur pont joly, rue de la gare)	27587	782	14	25	3%	443	1.8	396	78
<b>Total</b>		<b>2124</b>	<b>514</b>	<b>967</b>		<b>1123</b>		<b>573</b>	

NOTA : la hausse (ou la baisse) du nombre d'abonnés (données issues du SAEP) ne signifie pas nécessairement la création (ou la suppression) d'autant de branchements. Cela peut provenir de la mise à jour des listings (compteurs d'herbages, erreurs entre ANC et AC).

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : zonage en cours.
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 101.18 abonnés/km au 31/12/2019. (68,79 abonnés/km au 31/12/2018)
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1.88 habitants/abonné au 31/12/2019. (1,91 habitants/abonné au 31/12/2018).



Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20201005-129-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 05/10/2020

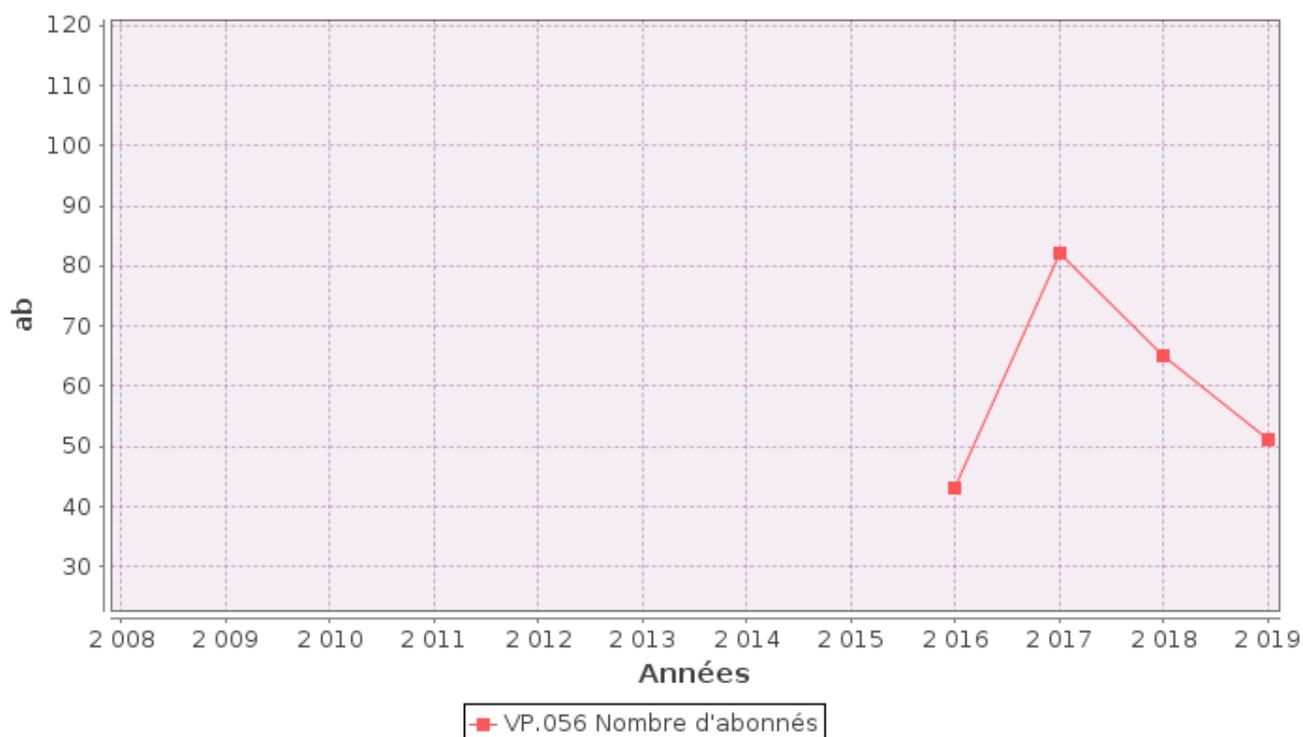
➤ *Sur le système de collecte traitement de Saint-Philbert*

Le service public d'assainissement collectif dessert 51 abonnés au 31/12/2019 sur le système de collecte traitement géré par la Collectivité.

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Nb total de branchements	Population raccordée	Taux de raccordement	Nb de logements	Densité	Nb ANC	AC sur un autre site de traitement
		hab	abo	hab	%	abo		abo	abo
Saint Philbert sur Risle	27587	782	51	91.8	11.7	442	1.8	388	42 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> 14 branchements sont raccordés sur la STEP de Montfort sur Risle (Pont Joly, rue de la gare) et 28 sur une station privée.

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : zonage en cours
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 127,5 abonnés/km au 31/12/2019. (116,07 abonnés/km au 31/12/2018).
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1.8 habitants/abonné au 31/12/2019. (1.8 habitants/abonné au 31/12/2018).

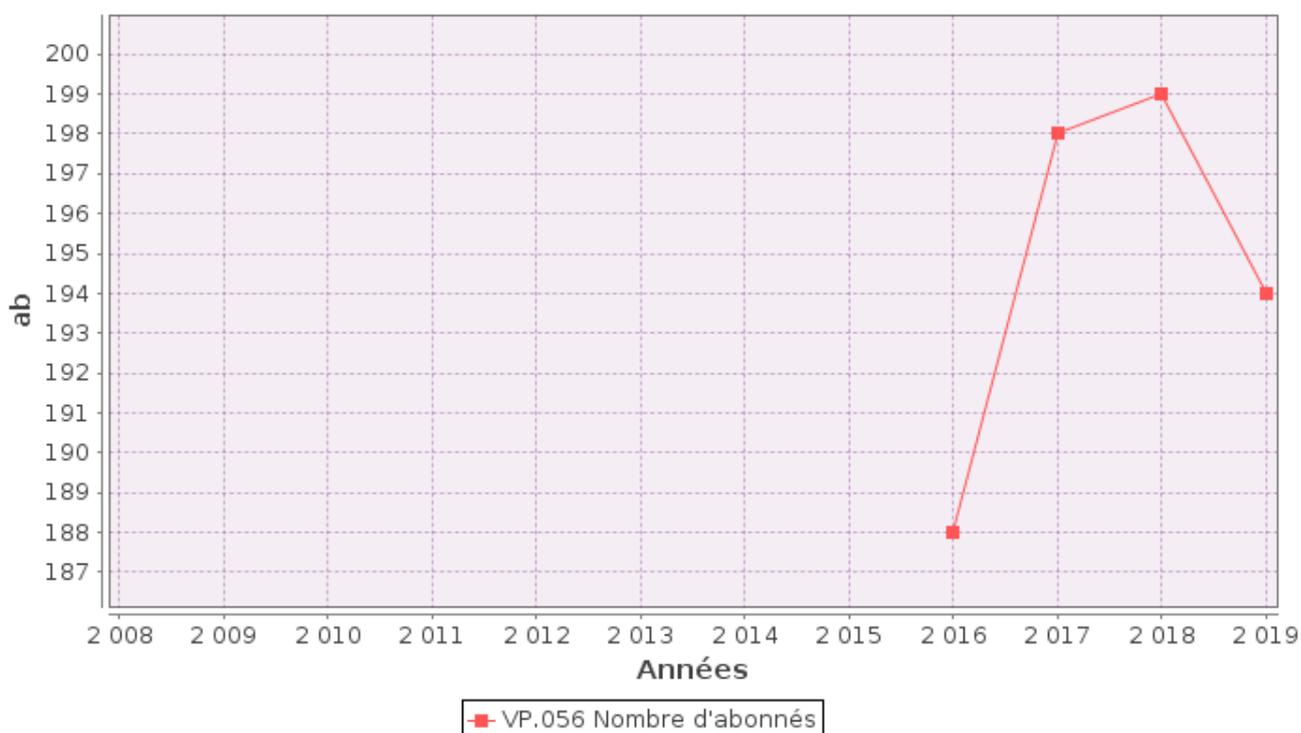


➤ *Sur le système de collecte traitement de Pont-Authou*

Le service public d'assainissement collectif dessert 194 abonnés au 31/12/2019 (199 au 31/12/2018).

<b>Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)</b>	<b>Code INSEE</b>	<b>Population totale de la zone collectée</b>	<b>Nb total de branchements</b>	<b>Population raccordée</b>	<b>Taux de raccordement</b>	<b>Nb de logements</b>	<b>Densité</b>	<b>Nb ANC</b>
		hab	abo	hab	%	abo		abo
<i>Pont-Authou</i>	27587	632	194	348	55	352	1.8	91

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : zonage en cours
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 61.59 abonnés/km au 31/12/2019. (63,17 abonnés/km au 31/12/2018).
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1.95 habitants/abonné au 31/12/2019. (1,9 habitants/abonné au 31/12/2018).



➤ *Sur le système de collecte traitement de Quillebeuf sur Seine*

Le service public d'assainissement collectif dessert 194 abonnés au 31/12/2019 (199 au 31/12/2018).

<b>Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)</b>	<b>Code INSEE</b>	<b>Population totale de la zone collectée</b>	<b>Nb total de branchements</b>	<b>Population raccordée</b>	<b>Taux de raccordement</b>	<b>Nb de logements</b>	<b>Densité</b>
		hab	abo	hab	%	abo	
<i>Quillebeuf sur Seine</i>	27485	870	457	749	86	531	1.6
<i>Saint Aubin sur Quillebeuf*</i>	27518	716	58 <sup>1</sup>	149	21	278	2.6
<b>TOTAL</b>		1586	515	898	57	809	

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : zonage en cours
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 59.41 abonnés/km au 31/12/2019.
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1.7 habitants/abonné au 31/12/2019.

*La station d'épuration de Quillebeuf sur Seine traite les effluents d'une partie de la Commune de Saint Aubin sur Quillebeuf, commune hors territoire de la CCPAVR.*

➤ *Sur le système de collecte traitement de Rougemontier*

Le service public d'assainissement collectif dessert 194 abonnés au 31/12/2019 (199 au 31/12/2018).

<b>Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)</b>	<b>Code INSEE</b>	<b>Population totale de la zone collectée</b>	<b>Nb total de branchements</b>	<b>Population raccordée</b>	<b>Taux de raccordement</b>	<b>Nb de logements</b>	<b>Densité</b>	<b>Nb ANC</b>
		hab	abo	hab	%	abo		abo
<i>Rougemontier</i>	27497	1058	130	324	31	425	2.5	313

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : zonage en cours
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 68.9 abonnés/km au 31/12/2019.
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2.5 habitants/abonné au 31/12/2019.

<sup>1</sup> Les données relatives au nombre de branchement se Saint Aubin sont issues du bilan annuel 2019 établi par la SAUR (chiffres de 2018)

➤ Sur le système de collecte traitement de Routot

<b>Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)</b>	<b>Code INSEE</b>	<b>Population totale de la zone collectée</b>	<b>Nb total de branchements</b>	<b>Population raccordée</b>	<b>Taux de raccordement</b>	<b>Nb de logements</b>	<b>Densité</b>	<b>Nb ANC</b>
		hab	abo	hab	%	abo		abo
<i>Routot</i>	27497	1600	590	1270	79	743	2.2	185

- Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : zonage en cours
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 58.9 abonnés/km au 31/12/2019.
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2.15 habitants/abonné au 31/12/2019.

## 1.5. Volumes facturés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Total des volumes facturés aux abonnés par secteur	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Collecte-traitement de Pont-Audemer	647 088	624 983	-3.4
Collecte-traitement de Montfort sur Risle	54 483	44 254	-18.7
Collecte-traitement de Saint Philbert	4 694	4 694 <sup>2</sup>	
Collecte-traitement de Pont Authou	17 123	19 384	+13,2
Collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine	23 609	23 927	+1.3
Collecte-traitement de Rougemontier	8094	10664	+31.7
Collecte-traitement de Routot	39409	54710	+38.8
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>794 500</b>	<b>782 616</b>	<b>-1.45</b>

## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 93 au 31/12/2019 (90 au 31/12/2018). Tous sont sur le système de collecte-traitement de Pont-Audemer.

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



### ➤ Système de collecte-traitement de Pont Audemer

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 20,4 km de réseau unitaire hors branchements,
- 64,37 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 84,77 km (84,77 km au 31/12/2017).

5 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

<sup>2</sup> Donnée non consolidée (report valeur 2018)

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Station d'épuration	2200 m <sup>3</sup>
Déversoir d'orage	Emissaire, Quai Félix Faure 27500 PONT AUDEMÉR	néant
Trop plein de PR	PR ZUP	néant
Trop plein de PR	PR Abbaye	néant
Trop plein de PR	PR Calvaire	néant

➤ *Système de collecte-traitement de Montfort sur Risle*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 6,92 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 6,92 km (6,92 km au 31/12/2018).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop plein de PR	PR Gymnase (entrée STEP)	néant
By pass sur réseau	Rue du gymnase	néant
By pass sur réseau	Rue de Fontainecourt	néant

Un autre ouvrage (by-pass sur le réseau à proximité du PR le bourg) pourrait exister mais il n'a pas pu être localisé.

➤ *Système de collecte-traitement de Saint Philbert sur Risle*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 0,56 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (Commentaire: M&J linéaire lors du curage total 2018. Ne comprend pas les réseaux des 2 STEP's OPAC),

soit un linéaire de collecte total de 0,56 km (0,56 km au 31/12/2018).

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

➤ *Système de collecte-traitement de Pont Authou*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 1,4 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1,75 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 3,15 km (3,5 km au 31/12/2018).

Le réseau de Pont-Authou est scindé en 2 parties :

- Le réseau Nord était dirigé vers un ouvrage de traitement qui a été supprimé en 2017 compte tenu de sa vétusté et sa dangerosité. Les effluents sont rejetés à la Risle via le poste de relevage Colin Noël
- Le réseau Sud, majoritairement unitaire, est rejeté directement à la Risle.

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop plein de PR	PR Colin Noel	néant

➤ *Système de collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 8.669 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, (dont 1.316 km à Saint Aubin sur Quillebeuf)

soit un linéaire de collecte total de 8.669 km

2 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop plein de PR	PR Eglise	néant
Trop plein de PR	PR Saint Aubin	néant

#### ➤ *Système de collecte-traitement de Rougemontier*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1.885 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1.885km

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

#### ➤ *Système de collecte-traitement de Routot*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 10.024 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, (dont 1.316 km à Saint Aubin sur Quillebeuf)

soit un linéaire de collecte total de 10.024 km

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

## 1.9. **Ouvrages d'épuration des eaux usées**



#### ➤ *STEP de Pont-Audemer*

**STEU N°1 : STEP PONT AUDEMER**  
Code Sandre de la station : 032746701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge									
Date de mise en service		17/01/2012									
Commune d'implantation		Pont-Audemer (27467)									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		31633									
Nombre d'abonnés raccordés		7344									
Nombre d'habitants raccordés		12610									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		4523 m <sup>3</sup> /j (temps sec) 6723 m <sup>3</sup> /j (temps pluie)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 24 mars 2010 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Risle									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/01/2019	oui	9,00	98,00	18,00	97,76	8,57	97,65	3,10	96,43	0,60	94,46
07/01/2019	oui	7,00	98,45	13,00	98,26	8,57	97,68	2,60	97,31	0,70	92,96
15/01/2019	oui			25,00	97,17	5,71	98,54				
23/01/2019	oui	17,00	95,85	20,00	96,62	8,57	96,86	2,80	96,11	0,90	88,50
31/01/2019	oui			22,00	95,84	1,42	99,34				
04/02/2019	oui	17,00	96,02	22,00	96,58	1,42	99,54	3,80	94,43	0,80	89,55
10/02/2019	oui			13,00	96,48	8,57	95,47				
18/02/2019	oui	12,00	96,17	24,00	96,99	5,71	98,76	2,60	97,06	0,50	94,34
26/02/2019	oui			30,00	95,45	8,57	97,36				
03/03/2019	oui			13,00	96,46	8,57	95,44				
07/03/2019	oui	15,00	95,49	20,00	96,68	5,71	97,69	2,30	96,72	1,40	87,62
10/03/2019	oui	9	93,19	11,00	96,97	5,71	97,58	2,4	95,29	1,6	69,19

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20201005-129-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 05/10/2020

18/03/2019	oui			26,00	94,76	2,85	98,67				
26/03/2019	oui	9,00	97,93	24,00	96,52	1,14	99,58	3,20	97,04	3,10	66,29
03/04/2019	oui			27,00	96,73	5,71	98,70				
12/04/2019	oui			23	96,90	8,6	96,72				
17/04/2019	oui	15,00	96,37	20,00	97,61	8,57	97,90	3,80	95,84	2,60	76,87
23/04/2019	oui			25,00	95,89	8,57	96,83				
08/05/2019	oui	9,00	98,03	12,00	98,62	1,71	99,61	3,10	95,73	3,00	70,19
13/05/2019	oui			8,00	98,96	2,85	99,20				
16/05/2019	oui	11,00	92,73	16,00	97,91	5,71	98,50	2,90	97,19	2,10	79,24
20/05/2019	oui	13,00	97,08	16,00	98,90	8,57	98,96	2,80	97,84	2,60	85,40
28/05/2019	oui			19,00	97,59	5,71	98,49				
02/06/2019	oui			13,00	99,26	8,57	97,32				
06/06/2019	oui	10,00	92,22	17,00	97,87	5,71	98,34	2,60	97,26	2,90	70,03
17/06/2019	oui	10,00	88,91	15,00	98,04	2,85	99,23	3,30	96,56	2,60	74,87
25/06/2019	oui			18,00	97,86	5,71	98,30				
03/07/2019	oui			13,00	98,39	2,85	99,08				
07/07/2019	oui	12,00	97,78	19,00	97,33	2,85	98,93	3,00	96,86	2,20	77,00
15/07/2019	oui			19,00	97,32	5,71	97,93				
25/07/2019	oui			15,00	97,48	2,85	98,91				
08/08/2019	oui			16,00	97,90	2,85	99,30				
13/08/2019	oui	13,00	97,43	21,00	96,99	8,57	97,84	2,40	97,46	2,40	75,71
18/08/2019	oui	5,00	72,79	10,00	72,81	3,14	74,47	2,70	71,65	1,80	46,89
26/08/2019	oui			13,00	98,04	1,14	99,68				
01/09/2019	oui	9,00	89,26	28,00	96,92	2,85	99,39	2,90	96,50	1,40	87,57
09/09/2019	oui			26,00	96,02	5,71	98,68				
17/09/2019	oui			24,00	97,29	5,71	98,70				
25/09/2019	oui			17,00	97,15	5,71	98,14				
03/10/2019	oui	6,00	93,07	29,00	94,64	2,85	98,99	2,90	96,41	0,80	89,66
06/10/2019	oui	7,00	96,86	27,00	93,07	8,57	95,39	2,60	95,76	1,20	80,74
14/10/2019	oui			12,00	98,08	5,71	98,38				
22/10/2019	oui	9,00	97,04	10,00	97,80	5,71	97,58	1,90	97,33	0,60	91,10
30/10/2019	oui			12,00	97,27	5,71	97,94				
03/11/2019	oui			11,00	97,11	2,85	97,57				
06/11/2019	oui	8,00	96,98	14,00	97,24	2,85	98,75	2,80	95,98	1,30	80,01
14/11/2019	oui			12,00	95,33	2,85	97,67				
19/11/2019	oui	11	76,24	15	96,14	2,85	98,76	2,5	96,50	0,8	85,69
28/11/2019	oui			14	96,34	2,85	97,69				
04/12/2019	oui	2,85	98,23	10,00	96,63	4,00	96,53	2,50	95,89	0,40	94,25
10/12/2019	oui	2,85	98,54	10,00	97,03	6,00	96,86	2,70	93,81	0,20	96,07
18/12/2019	oui	2,85	96,12	21,00	94,86	5,00	97,27	2,40	95,13	0,30	94,13

➤ *STEP de Montfort sur Risle*

**STEU N°1 : STEP MONTFORT SUR RILSE**

Code Sandre de la station : 032741301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1980									
Commune d'implantation		Montfort-sur-Risle (27413)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		514									
Nombre d'habitants raccordés		967									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		225 m <sup>3</sup> /j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		19/10/1979							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Risle							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
21/05/2019	non	50	86,0%	202,2	73,0%	120	62,5%	24,7	71,3%	7,3	21,7%
19/06/2019	non	19	95,1%	238,6	82,1%	70	93,5%	25	73,1%	5,12	62,1%
22/07/2019	oui	13	96,3%	60,7	92,7%	11	96,5%	24,5	74,6%	5,55	44,1%
26/09/2019	non	15	94,7%	76,2	87,5%	53	82,8%	11,5	83,0%	2,71	64,9%
15/10/2019	oui	27	89,2%	79,8	86,8%	23	91,8%	5,8	92,5%	1,88	74,9%
06/11/2019	oui	9	95,6%	38,8	91,5%	18	92,9%	6,4	87,8%	1,7	69,5%

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20201005-129-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 05/10/2020

➤ STEP de Saint Philbert sur Risle

STEU N°1 : STEP SAINT PHILBERT S/RISLE

Code Sandre de la station : 032758701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Prétraitements									
Date de mise en service		01/01/1994									
Commune d'implantation		Saint-Philbert-sur-Risle (27587)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		150									
Nombre d'abonnés raccordés		51									
Nombre d'habitants raccordés		92									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		22.5 m3/j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Risle							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
21/05/2019	Non	243	67,3%	666,1	62,9%	160	78,4%	129,2	-1,6%	13,84	1,1%
19/06/2019	Non	312	54,3%	922,9	26,1%	292	16,1%	154,4	-13,0%	17,97	-7,5%
26/09/2019	Non	237	41,2%	510,4	38,8%	95	48,4%	109,1	13,5%	11,4	9,1%
06/11/2019	Non	123	47,9%	323,1	34,6%	89	48,3%	60	13,0%	6,18	8,8%

Accusé de réception en préfecture  
 027-200065787-20201005-129-DE  
 Date de télétransmission : 05/10/2020  
 Date de réception préfecture : 05/10/2020

➤ STEP de Quillebeuf sur Seine

STEU N°1 : STEP Quillebeuf sur Seine  
Code Sandre de la station : 032748501000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée (faible charge)										
Date de mise en service			01/06/2010										
Commune d'implantation			Quillebeuf sur Seine (27485)										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			1500										
Nombre d'abonnés raccordés			515										
Nombre d'habitants raccordés			898										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			247 m <sup>3</sup> /j										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...			08/07/2008							
			<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface								
			Nom du milieu récepteur		La Seine								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		70							
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		75							
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NTK		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/05/2019		Oui		5	99.0	39	97.4	7.8	99.1	5.8	95.6	3.7	74.1
14/10/2019		Oui		1.5	99.2	19	96.7	1.0	99.6	2.3	95.6	7.1	

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20201005-129-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 05/10/2020

➤ STEP de Rougemontier

STEU N°1 : STEP Rougemontier  
Code Sandre de la station : 032749702000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre compact planté de roseaux										
Date de mise en service			10/06/2009										
Commune d'implantation			Rougemontier (27497)										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			600										
Nombre d'abonnés raccordés			130										
Nombre d'habitants raccordés			324										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			90 m <sup>3</sup> /j										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...			02/04/2008							
			<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Infiltration							
			Nom du milieu récepteur										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/04/2019		Oui		4	99.4	44	97.2	7	98.9	70.6		13.7	11.4

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20201005-129-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 05/10/2020

**STEU N°1 : STEP Routot**  
Code Sandre de la station : 032750001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée									
Date de mise en service		01/01/1991									
Commune d'implantation		Routot (27500)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		1270									
Nombre d'habitants raccordés		590									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		90 m <sup>3</sup> /j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Infiltration							
		Nom du milieu récepteur									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/03/2019	Oui										
03/10/2019	Oui										
		7	97.5	47.5	93.7	11.4	96.9	17.9		8.02	

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20201005-129-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 05/10/2020

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### ➤ Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEP PONT AUDEMER (Code Sandre : 032746701000)	328.14	317.3
STEP MONTFORT SUR RISLE (Code Sandre : 032741301000)	14.56	16.48
STEP SAINT PHILBERT sur RISLE (Code Sandre : 032758701000)	0.8	0.45
STEP PONT AUTHOU (Code Sandre : 032746901000)	0.36	0
STEP QUILLEBEUF sur SEINE (Code Sandre : 032748501000)	13.4	18.2
STEP ROUGEMONTIER (Code Sandre : 032749702000)	0	0
STEP ROUTOT (Code Sandre : 032750001000)	18.5	18.9
<b>Total des boues produites</b>	<b>375.76</b>	<b>371.33</b>

### ➤ Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEP PONT AUDEMER (Code Sandre : 032746701000)	328.14	317.3
STEP MONTFORT SUR RISLE (Code Sandre : 032741301000)	14	16.48
STEP SAINT PHILBERT sur RISLE (Code Sandre : 032758701000)	0.8	0.45
STEP PONT AUTHOU (Code Sandre : 032746901000)	0.36	0
STEP QUILLEBEUF sur SEINE (Code Sandre : 032748501000)	18.4	21.1
STEP ROUGEMONTIER (Code Sandre : 032749702000)	0	0
STEP ROUTOT (Code Sandre : 032750001000)	23.5	0
<b>Total des boues produites</b>	<b>385.20</b>	<b>355.33</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



#### ➤ Système de collecte traitement de Pont-Audemer

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	néant <sup>(2)</sup>	néant <sup>(2)</sup>
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

<sup>(2)</sup> La PAC a été supprimée par délibération en date du 10/09/2018

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	2,3 €/m <sup>3</sup>	2,32 €/m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 120 m <sup>3</sup>	2,3 €/m <sup>3</sup>	2,32 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération 176-2019 du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération 99-2018 du 10/09/2018 effective à compter du 10/09/2018 supprimant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération 99-2018 du 10/09/2018 effective à compter du 10/09/2018 fixant la participation aux frais de branchement.

➤ *Système de collecte traitement de Montfort sur Risle*

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,55 €/m <sup>3</sup>	1,64 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

➤ **Systeme de Collecte traitement de Saint Philbert sur Risle**

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,28 €/m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

➤ *Système de collecte traitement de Pont-Authou*

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,76 €/m <sup>3</sup>	1,8 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

➤ *Système de Collecte traitement de Quillebeuf sur Seine*

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	4.80 €/m <sup>3</sup>	4.60 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

➤ *Système de Collecte traitement de Rougemontier*

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	38.12 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1.50 €/m <sup>3</sup>	1.90 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

➤ **Systeme de Collecte traitement de Routot**

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	/	/
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	20 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0.75 €/m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	62.26 €	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1.3661 €/m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.



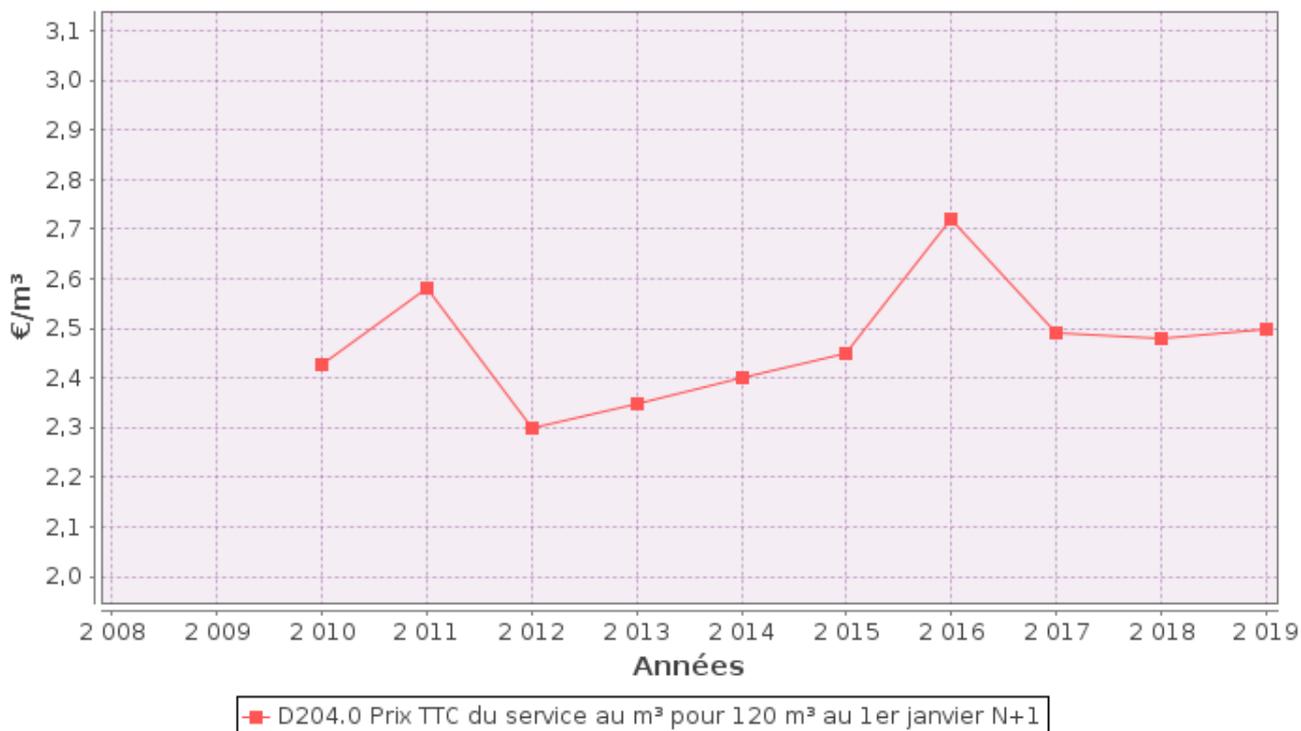
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

### ➤ Système de collecte traitement de Pont-Audemer

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	276,00	278,40	0,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	276,00	278,40	0,9%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>298,20</b>	<b>300,60</b>	<b>0,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,48</b>	<b>2,50</b>	<b>0,8%</b>

**ATTENTION :** si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



➤ *Système de collecte traitement de Montfort sur Risle*

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Pour les abonnés de Montfort sur Risle

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	186,00	199,20	7,0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	186,00	199,20	7,0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>208,20</b>	<b>221,20</b>	<b>6,2%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,73</b>	<b>1,84</b>	<b>6,3%</b>

Pour les abonnés de Glos sur Risle

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	204,00	211,20	3,5%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	204,00	211,20	3,5%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>226,20</b>	<b>233,40</b>	<b>3,2%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,89</b>	<b>1,95</b>	<b>0,3%</b>

➤ *Système de collecte traitement de Saint Philbert sur Risle*

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	153,60	176,40	14,8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	153,60	176,40	14,8%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>175,80</b>	<b>198,60</b>	<b>13%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,46</b>	<b>1,66</b>	<b>13,7%</b>

➤ *Système de collecte traitement de Pont-Authou*

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	211,20	216,00	2,3%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	211,20	216,00	2,3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>233,40</b>	<b>238,20</b>	<b>2,1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,94</b>	<b>1,98</b>	<b>2,1%</b>

➤ *Système de collecte traitement de Quillebeuf*

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	576.00	552.00	-4.1%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	576.00	552.00	-4.1%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>598.20</b>	<b>574.20</b>	<b>-4.0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>4.99</b>	<b>4,79</b>	<b>-4.0%</b>

➤ *Système de collecte traitement de Rougemontier*

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	38.12	0,00	-100%
Part proportionnelle	180.00	228.00	2.7%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	180.00	228.00	2.7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>240.32</b>	<b>250.20</b>	<b>4.1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.00</b>	<b>2.09</b>	<b>4.5%</b>

➤ *Système de collecte traitement de Routot*

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	20.00	0,00	-100%
Part proportionnelle	90.00	115.20	28.0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	110.00	115.20	4.7%
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	62.26	63.85	2.6%
Part proportionnelle	163.93	168.12	2.6%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	226.19	231.97	2.6%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	22,20	22,20	0%
<b>Total</b>	<b>358.39</b>	<b>369.37</b>	<b>3.0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.99</b>	<b>3.08</b>	<b>2.9%</b>

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2020 en €/m <sup>3</sup>
Campigny	5.25	5.25
Corneville sur Risle	4.71	4.60
Manneville sur Risle	4.39 / 4.71	4.44 / 4.60
Pont-Audemer / Saint Germain Village	4.39	4.44
Saint Mards de Blacarville	4.71	4. 4.60
Tourville sur Pont-Audemer	4.39 / 5.25 / 5.01	4.44 / 5.25 / 5.20
Toutainville	5.01	5.20
Pont-Authou	4.24	4.40
Glos-sur-Risle	4.17	4.44
Montfort-sur-Risle	4.02	4.34
Saint-Philbert-sur-Risle	3.75 / 4.23	4.15 / 4.14
Apperville Annebault	3.69	4.11 / 4.60
Rougemontier		4.50
Routot		6.01
Quillebeuf		6.88

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le schéma directeur d'assainissement effectué sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de Pont-Audemer, approuvé par le Conseil Communautaire, le 11/12/2006, prévoit un plan d'augmentation régulière de la redevance assainissement imposé par le coût global des opérations.

Les communes de Glos sur Risle, Montfort, Pont-Authou, Saint Philbert et Apperville Annebault, dans l'attente des résultats du schéma directeur d'assainissement sur ce territoire (en cours en 2019/2020), le principe d'harmonisation sur ce bassin du taux de redevance à 1.81€/m<sup>3</sup> à l'horizon 2022 a été retenu.

Concernant Rougemontier, la part fixe a été supprimée et la part variable a été fixée à 1.88€/m<sup>3</sup>.

Concernant Routot, une délégation de service public est en cours avec la SAUR. Le prix de l'eau est donc composé d'une part SAUR et d'une part collectivité. Les parts SAUR sont révisées annuellement. Concernant les parts Collectivité, la part fixe a été supprimée et la part variable fixée à 0.95€/m<sup>3</sup>

Concernant Quillebeuf, la part variable a été abaissée à 4.60€/m<sup>3</sup> pour tendre vers une harmonisation sur tout le territoire.

## 2.3. Recettes

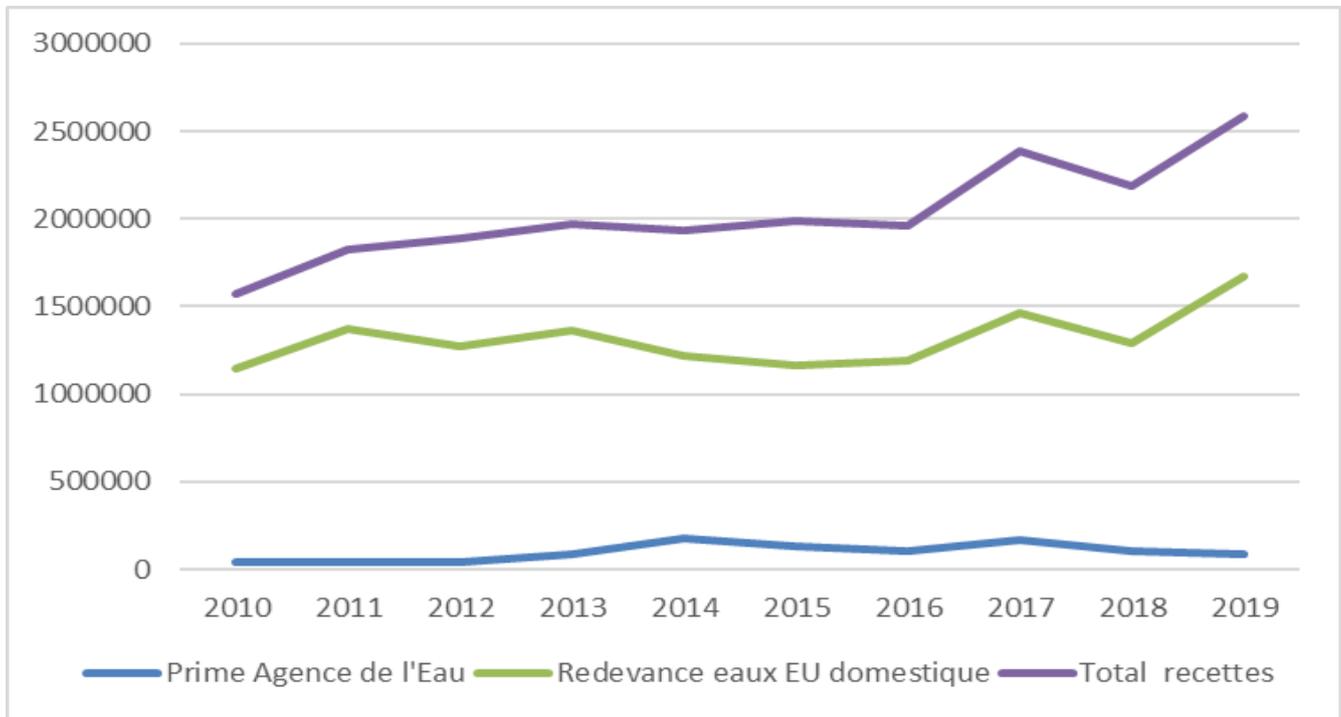


### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 289 151,59	1 672 962,39	29,7%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>1 289 151,59</b>	<b>1 672 962,39</b>	<b>29,7%</b>
Recettes de raccordement	12 285,00	36 808,69	199,6%
Prime de l'Agence de l'Eau	106 605,10	90 371,70	-15,2%
Contribution au titre des eaux pluviales		2 034,10	
Recettes liées aux travaux	32 057,28	75 252,68	134,7%
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	748 046,38	707 618,30	-5,4%
<b>Total autres recettes</b>	<b>898 993,76</b>	<b>912 085,47</b>	<b>1,4%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2 188 145,35</b>	<b>2 585 047,86</b>	<b>18,1%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 1 672 962,39€ (1 289 151,59 au 31/12/2018).

Type de recette	Redevance eaux EU domestique	Recettes de raccordement	Prime Agence de l'Eau	Recettes liées aux travaux	Autres recettes	Total recettes
Exercice						
2010 en €	1 146 655	69 197,81	40 435,00	11 495,27	305 611,10	1 573 394,18
2011 en €	1 370 616,69	77 022,09	40 435,00	50 540,11	285 746,67	1 824 360,56
2012 en €	1 274 456,57	28 186	40 435	28 186	518 524	1 889 787,57
2013 en €	1 359 587,38	17 883,50	83 576,04	37 434,56	471 498,75	1 969 980,23
2014 en €	1 216 443,25	18 840,70	174 970,80	52 224,39	472 332,77	1 934 811,91
2015 en €	1 168 185,7	38 066,80	134 402,31	52 620,71	597 018,23	1 990 293,75
2016 en €	1 195 017,32	14 780,4	102 295,41	17 257,91	632 707	1 962 058,04
2017 en €	1 461 807,87	16 487,85	167 474,78	19 427,92	718 005,08	2 383 203,50
2018 en €	1 289 151,59	12 285,00	106 605,10	32 057,28	748 046,38	2 188 145,35
2019 en €	<b>1 672 962,39</b>	<b>36 808,69</b>	<b>90 371,70</b>	<b>75 252,68</b>	<b>707 618,30</b>	<b>2 585 047,86</b>



### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

	Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées 2019 en %
Collecte traitement de PONT AUDEMER	94,15
Collecte traitement de MONTFORT SUR RISLE	93,45
Collecte traitement de SAINT PHILBERT sur RISLE	56,67
Collecte traitement de PONT AUTHOU	88,18
Collecte traitement de QUILLEBEUF	
Collecte traitement de ROUGEMONTIER	
Collecte traitement de ROUTOT	

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

A la date du 31 décembre 2018, le linéaire de réseau saisi sur le logiciel est de 42927.58 mL (40722,15 mL au 31/12/2018) soit 53.70% du linéaire total estimé à 80km.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service par système de collecte est le suivant :

	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	2018	<b>2019</b>
Système de Pont Audemer	25	25
Système de Montfort sur Risle	15	30
Système de Saint Philbert sur Risle	15	30
Système de Pont-Authou	30	30
Système de Quillebeuf sur Seine		30
Système de Rougemontier		30
Système de Routot		30

	nb de pts	Pont-Audemer		Montfort sur Risle		Saint Philbert/ Risle		Pont Authou		Quillebeuf		Rougemontier		Routot	
		Valeur	pts	Valeur	pts	Valeur	pts	Valeur	pts	Valeur	pts	Valeur	pts	Valeur	pts
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)															
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 pts non : 0 pt	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)															
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 pts ss conditions <sup>(1)</sup>	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	15	Oui	15	Oui	15	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres <i>Commentaire: taux de saisie des tronçons sous SAGA</i>		53,7%	10	100%	10	100%	0	100%	10	100%	10	100%	10	100%	10
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 pts sous conditions <sup>(2)</sup>	43%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)															
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 pts ss conditions <sup>(3)</sup>	10%	0	0%	0	0%	0	100%	15	0%	0	0%	0	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup> <i>Commentaire: en cours de saisie sous SAGA</i>	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0

VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10												
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Non	0	Non	0	Oui	10	Non	0	Oui	10	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>25</b>	-	<b>30</b>	-	<b>30</b>	-	<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
STEP PONT AUDEMER	686	100	100
STEP MONTFORT SUR RISLE	55.1	0	0
STEP SAINT PHILBERT sur RISLE	5.47	100	100
STEP de QUILLEBEUF sur SEINE	37	100	100
STEP de ROUGEMONTIER	15.5	100	100
STEP de ROUTOT	38.61	100	100

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
STEP PONT AUDEMER	686	100	100
STEP MONTFORT SUR RISLE	55.1	0	0
STEP SAINT PHILBERT sur RISLE	5.47	0	0
STEP de QUILLEBEUF sur SEINE	37	100	100
STEP de ROUGEMONTIER	15.5	100	100
STEP de ROUTOT	38.61	100	100

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP PONT AUDEMER	686	0	0
STEP MONTFORT SUR RISLE	55.1	0	0
STEP SAINT PHILBERT sur RISLE	5.47	0	0
STEP de QUILLEBEUF sur SEINE	37	100	100
STEP de ROUGEMONTIER	15.5	100	100
STEP de ROUTOT	38.61	0	0

*Commentaire 1: D'après les données de la police de l'eau, la station de MONTFORT-SUR-RISLE est non conforme en équipement, en collecte et en performance au titre de la directive ERU. Il convient d'afficher la valeur 0% pour les 3 indicateurs.*

*Commentaire 2: D'après les données de la police de l'eau, la station de PONT AUDEMER est non conforme en performance pour l'année 2018 et 2019 au titre de la directive ERU. Cette non-conformité est due à l'absence d'étude de fiabilisation sur la mesure des points A2 de la STEP. L'étude a été réalisée, une commande de travaux est en cours (fin 2020)*

*Commentaire 3: D'après les données de la police de l'eau, la station de ROUTOT est non conforme en performance pour l'année 2018 et 2019 au titre de la directive ERU. Cette non-conformité est due à l'absence d'étude de fiabilisation sur la mesure des points A2 de la STEP. L'étude a été réalisée, une commande de travaux est en cours (fin 2020)*

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

#### ➤ STEP Pont-Audemer :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	317.30
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		317.30

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

#### ➤ STEP Montfort sur Risle :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	16.5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		16.5

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

#### ➤ STEP Saint Philbert sur Risle :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,8

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

#### ➤ STEP Pont Authou :

La STEP de Pont-Authou a été mise hors service fin 2017.

➤ *STEP Quillebeuf sur Seine :*

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	18.2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		18.2

➤ *STEP Rougemontier*

Filières mises en œuvre		tMS
Filtre planté de roseaux	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

➤ *STEP Routot :*

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	18.93
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		18.93

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	316 908.36	272718.40
Montants des subventions en €	85 018.01	154569.86
Montants des contributions du budget général en €	/	/

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	7 832 863.98	8 941 314.72
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	603 834.03
	en intérêts	212 678.49

### 4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 1 354 171.30 € (1 407 393.27 € en 2018).

#### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € TTC	Montants prévisionnels de l'année précédente en €	Etat d'avancement
Acquisition d'un camion hydrocureur		328 274.24	Livré 09/2019
Campagne de mesure préalable SDA		19 812.00	Etude réalisée 04/2019
Recrutement d'un AMO pour réalisation d'un SDA sur secteur ex CC VdR		88 632	Prestation en cours
Recrutement d'un bureau d'études pour réalisation d'un SDA sur secteur ex CC VdR		203 980.20	Prestation en cours
Lotissement de la Source Montfort sur Risle		150 000	En cours
Etude de modélisation des points A2	28 320		Etude réalisée 12/2019
Travaux de fiabilisation des mesures sur les points A2	19 104		Travaux fin 2020
Recrutement d'un AMO pour réalisation d'un SDA sur secteur ex CC VdR			Attribution 2020
Réalisation d'un SDA global CCPAVR			Attribution 2020

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation de réseaux d'eaux usées de la rue Gambetta, rue Sadi Carnot, rue du Coudray, Résidence du Coudray (hors SDA)	2019-2020	252 887.40

Depuis les différentes fusions, la Collectivité s'attèle à harmoniser la gestion de l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Cela passe par la réalisation d'un SDA « global » qui d'une part intégrera les dernières études réalisées ou en cours (SDA ex Val de Risle + SDA Routot + SDA Rougemontier) et d'autre part actualisera les SDA de Pont Audemer et de Quillebeuf, plus anciens.

Le but étant d'établir un programme pluriannuel de travaux hiérarchisé sur l'ensemble du territoire et de tendre vers un prix de l'assainissement unique.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



*Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.*

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2019 (0 €/m<sup>3</sup> en 2018).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



*Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.*

Sans objet

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

### ➤ Secteur collecte traitement de Pont-Audemer

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	13 044	12 610
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	90	93
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	328,1	317,3
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,48	2,5
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,59%	94,15%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	25	25
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

### ➤ Secteur collecte traitement de Montfort sur Risle

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	911	967
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	14,6	16,5
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,73	1,82
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	86,55%	93,45%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20201005-129-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 05/10/2020

➤ *Secteur collecte traitement de Saint Philbert sur Risle*

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	117	92
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des EU	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0,8	0,5
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,46	1,66
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	72,22%	56,67%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

➤ *Secteur collecte traitement de Pont-Authou*

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	378	378
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des EU	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,94	1,98
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90,45%	88,18%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20201005-129-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 05/10/2020

➤ *Secteur collecte traitement de Quillebeuf*

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		898
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des EU		0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]		18.2
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]		4.79
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]		30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation		100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]		0

➤ *Secteur collecte traitement de Rougemontier*

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		324
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des EU		0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]		0
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]		2.09
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]		30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation		100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]		0

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20201005-129-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 05/10/2020

➤ *Secteur collecte traitement de Routot*

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		1270
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des EU		0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]		18.93
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]		3.08
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		88,18%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]		30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation		100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]		0

# ANNEXE

Note de l'Agence de l'Eau Seine Normandie  
relative aux redevances et aux aides

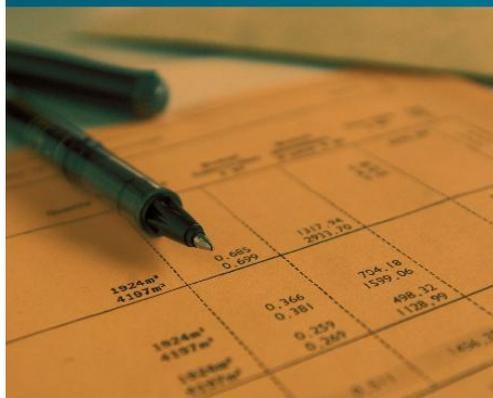
# NOTE D'INFORMATION

Report annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020  
CHIFFRES 2019

## L'agence de l'eau vous informe



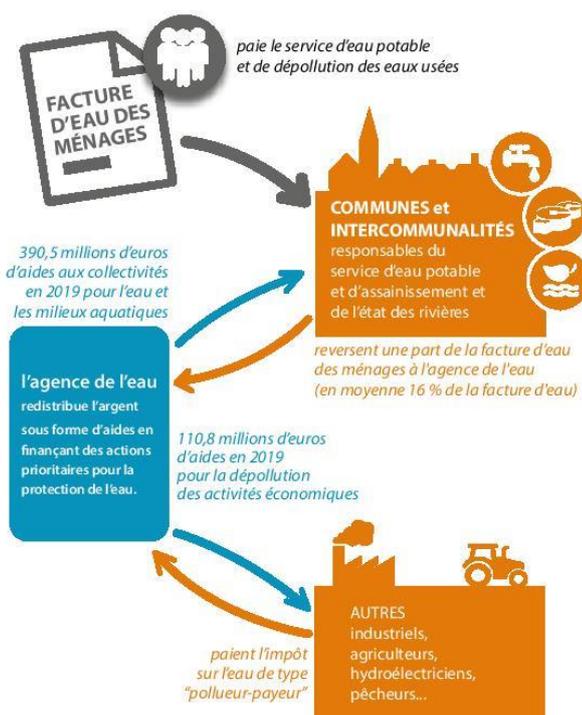
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m<sup>3</sup> TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau). Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie : [eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 695 millions d'euros dont plus de 624 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Seine-Normandie



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2019...



### ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Assises nationales de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire de novembre 2018 à juin 2019, dédiées notamment à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique, ont dégagé des solutions concrètes avec trois objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité ;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau intègre les conclusions des Assises nationales de l'eau.

#### Les contrats « Eau & Climat » : une nouveauté

Le programme « Eau & climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats « Eau & Climat ». Le premier signé en mai 2019 avec la communauté de communes de Coutances mer et bocages vise la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale et l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. Les mesures prévues s'élèvent à 15 millions d'euros.

### L'ÉTAT DES LIEUX CONSTITUE UN POINT DE DÉPART EN POSANT UN DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN

L'état des lieux du bassin Seine-Normandie est réalisé périodiquement afin d'identifier les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers le bon état des eaux en 2027.

Il établit l'état des milieux aquatiques et littoraux :

- 32 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 43 % en état écologique moyen ;
- 30 % des eaux souterraines sont en bon état chimique ;
- 13 masses d'eau littorales sur 19 sont en bon état écologique.

L'état des lieux 2019 souligne des progrès depuis les six dernières années. Ainsi, sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre de masses d'eau en "bon état écologique" a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018. Ces progrès sont le fruit de l'implication de tous pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (pollutions, prélèvements de l'eau, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral).





ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT  
**eau  
seine  
NORMANDIE**

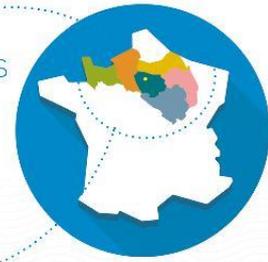
## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

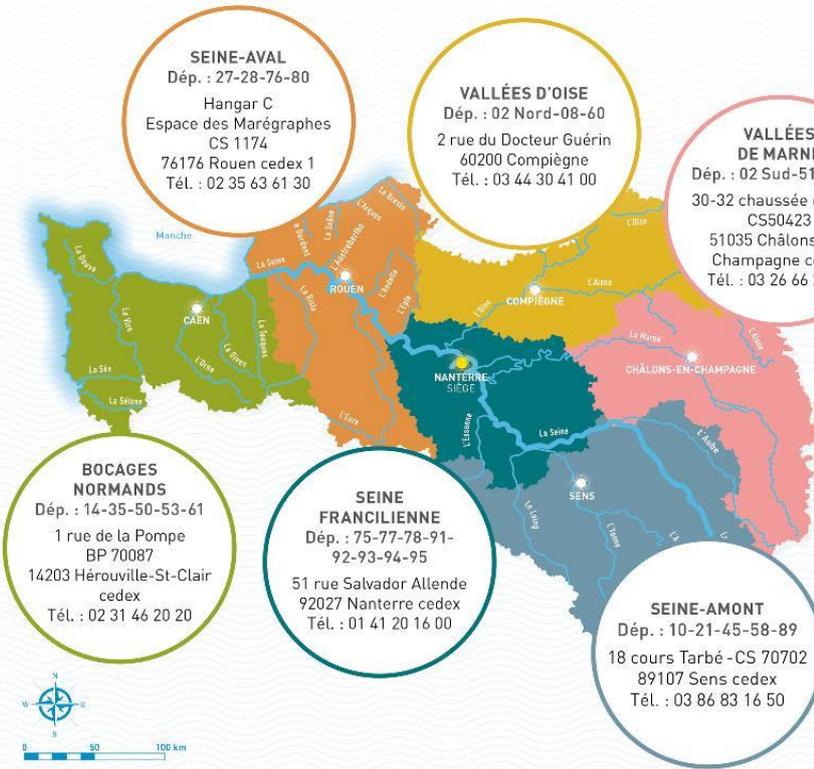
51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



Réalisation : AELB-DIC • Avril 2020 • Impression : Dupli Print • Imprimé sur papier PEFC™ • Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - (Stockphoto - Michel Loup - Jean-Louis Aubert • Application : AERMC.C.



### L'agence de l'eau Seine-Normandie

#### Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

### LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

### L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



@seine\_normandie

## L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...

Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau

EN

IMMERSION

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20201005-129-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 05/10/2020